

# CIF

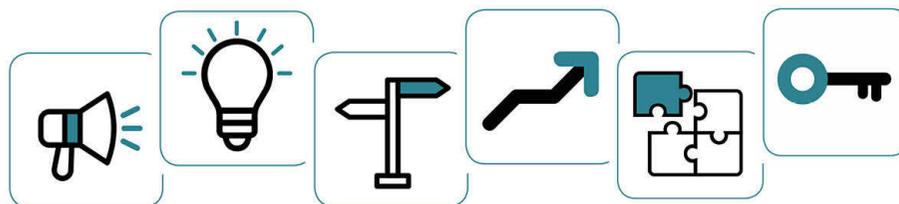
---

## Priorités du Conseil interprofessionnel pour la formation CIF

Commission consultative tripartite du Conseil d'Etat genevois, le Conseil interprofessionnel pour la formation – CIF - incarne le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales en matière de formation professionnelle.

Dans la poursuite des travaux réalisés en 2005 et 2012, et à l'aube de la législature 2018-2023, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion visant à relever les défis de demain en matière d'orientation et d'information, de formation professionnelle et continue. En définissant les six priorités réunies dans ce document, le conseil s'est doté d'un outil essentiel permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et les mesures visant à mettre en œuvre cette feuille de route sont issues d'une large consultation auprès des membres du conseil, des commissions thématiques rattachées, ainsi que des commissions de formation professionnelle. Elles seront régulièrement examinées - dans le cadre des travaux du CIF et de ses commissions - et adaptées si nécessaire.



2  
0  
1  
9

## Priorité 1

### Poursuivre la promotion de la formation professionnelle



La promotion de la formation professionnelle est centrale pour renforcer son attractivité, en particulier dans notre canton où les jeunes sont encore peu nombreux à choisir cette voie directement à la sortie du Cycle d'orientation (CO). Les différentes actions d'information et de promotion menées en collaboration avec les milieux professionnels doivent se poursuivre. Elles permettent de faire découvrir la richesse et la diversité des métiers, contribuent à éveiller l'intérêt du public pour la filière professionnelle, y compris celui des jeunes qui s'orienteraient plutôt vers des filières générales. Enfin, il s'agit de renforcer l'attrait pour la formation professionnelle supérieure et les HES, à travers la maturité professionnelle.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Informer sur les métiers et les promouvoir avec la participation des entreprises et des associations professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des manifestations visant à promouvoir les différentes filières de formation (cité-métiers.ch l'expo, JEMA, etc.)</li> <li>➤ Mettre sur pied et animer des événements et des prestations permettant une découverte individuelle concrète des métiers (Zooms, visites, etc.)</li> <li>➤ Organiser des prestations dans le cadre de l'IOSP au CO</li> <li>➤ Informer l'ensemble du public concerné (élèves, enseignant-e-s, parents) sur les passerelles entre filières de formation professionnelle</li> <li>➤ Développer et étendre (qualitativement et quantitativement) le travail de valorisation de la formation professionnelle à travers les médias locaux et régionaux</li> <li>➤ Revoir la teneur et le positionnement des portes ouvertes des centres de formation professionnelle dans le cadre du projet d'information et d'orientation des élèves</li> <li>➤ Sonder les jeunes pour identifier les canaux d'information et les parcours qui les ont amenés à signer un contrat d'apprentissage</li> </ul>
<b>2. Intéresser les jeunes à la formation professionnelle, y compris ceux qui s'orienteraient vers des filières générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Désigner des ambassadrices et ambassadeurs de la formation professionnelle et les associer le plus possible aux événements et prestations contribuant à la valorisation de cette filière</li> <li>➤ Développer et faciliter des projets de séjour et de mobilité pour les apprenti-e-s (par exemple stages professionnels en Suisse et à l'étranger)</li> <li>➤ Valoriser le dispositif sport-art-études (SAE), en particulier dans l'apprentissage dual</li> <li>➤ Permettre des formations raccourcies en fonction des compétences</li> </ul>

## Priorité 1 (suite)

### Poursuivre la promotion de la formation professionnelle

---

actions	exemple(s) de mesures
<b>3. Renforcer l'attrait de la maturité professionnelle, la formation professionnelle supérieure et les HES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Concevoir et mettre sur pied des actions de promotion de la maturité professionnelle (notamment intégrée)</li><li>➤ Renforcer l'information sur les modalités d'accès aux écoles supérieures et HES</li><li>➤ Faciliter l'accès à la maturité professionnelle dans le canton</li></ul>

## Priorité 2

### Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions



Les tendances fortes telles que la numérisation, la mobilité professionnelle et l'évolution démographique posent de nouveaux défis au système de formation professionnelle qui doit s'adapter et innover pour rester performant. Ceci passe notamment par le développement des technologies numériques, la valorisation des compétences sociales et personnelles et celle des connaissances linguistiques, la mise en place de nouvelles modalités de formation, la sensibilisation au développement durable et à l'égalité des chances, ainsi que la mise sur pied de séjours de mobilité pour les apprenti-e-s. Ces évolutions doivent tenir compte des spécificités des métiers et des besoins du terrain.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Utiliser et développer les technologies numériques dans la formation professionnelle selon les besoins des métiers</b>	➤ Proposer des modules à distance
<b>2. Stimuler l'innovation dans le processus de la formation professionnelle</b>	➤ Introduire de nouvelles approches pédagogiques (entrepreneuriat)
<b>3. Valoriser les compétences personnelles et sociales</b>	➤ Développer des outils d'évaluation et de reconnaissance des soft skills, par exemple des tests mettant en avant les points forts
<b>4. Renforcer l'enseignement de langues étrangères et valoriser les langues maternelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser les parcours bilingues (maturités professionnelles bilingues)</li> <li>➤ Développer les filières bilingues dans les professions adaptées</li> <li>➤ Encourager, si possible, l'utilisation des langues maternelles dans la pratique professionnelle</li> </ul>

## Priorité 2 (suite)

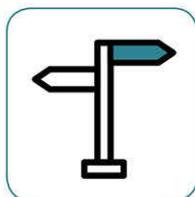
### Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions

---

actions	exemple(s) de mesures
<b>5. Faciliter les stages dans d'autres régions linguistiques et à l'étranger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier les modèles de financement pour développer les stages de mobilité en Suisse</li> <li>➤ Mener des projets de mobilité par secteur avec des associations professionnelles intéressées</li> </ul>
<b>6. Exploiter les synergies entre les formations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Systématiser la prise en compte des acquis</li> <li>➤ Regrouper les métiers apparentés en champs professionnels pour optimiser les ressources</li> </ul>
<b>7. Intégrer et renforcer la notion de développement durable et de l'égalité des chances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser la mixité à l'entrée en formation</li> <li>➤ Encourager le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique) dans la formation, en particulier auprès des filles</li> <li>➤ Systématiser les actions de développement durable dans l'enseignement et sur les lieux de pratique</li> </ul>
<b>8. Développer des nouvelles modalités de formation de type modulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inventer des modèles de formation alternatifs dans les métiers à faible effectifs</li> </ul>
<b>9. Mettre en place un observatoire des besoins de la formation professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dresser un état des lieux des besoins des partenaires</li> </ul>

## Priorité 3

### Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au cycle d'orientation



La prestation d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) est conçue pour permettre aux élèves de construire un projet de formation à travers un processus progressif et continu d'orientation sur les trois années du CO. Le dispositif IOSP doit être renforcé et amélioré avec l'objectif de valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents, afin de favoriser la cohérence des parcours et éviter les rallongements. Une collaboration plus étroite avec les milieux professionnels s'avère dès lors nécessaire.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Valoriser la filière de formation professionnelle et favoriser la cohérence des parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter les élèves à participer à des événements de promotion de la formation professionnelle (SwissSkills, journées portes ouvertes, etc.)</li> <li>➤ Étendre le dispositif Go-Apprentissage à de nouveaux établissements du cycle d'orientation (CO)</li> <li>➤ Questionner les élèves à la fin du CO sur leur connaissance de la formation professionnelle</li> <li>➤ Sensibiliser à la notion du choix professionnel dès le primaire</li> <li>➤ Réexaminer les critères de sélection et les conditions d'admission au collège</li> </ul>
<b>2. Renforcer la participation des milieux professionnels dans l'IOSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Désigner paritairement des référent-e-s-métier par pôle afin de faciliter et de coordonner les actions IOSP</li> <li>➤ Créer une plateforme visant à recenser et coordonner les prestations IOSP</li> <li>➤ Améliorer le recensement et évaluer le dispositif des stages pour les élèves du CO</li> <li>➤ Renforcer la collaboration entre le CO et les CFP</li> </ul>
<b>3. Améliorer la prestation IOSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'intervention des psychosps dans la délivrance des cours d'IOSP</li> <li>➤ Améliorer la formation continue des enseignant-e-s du CO en IOSP, notamment en augmentant le nombre de visites d'entreprises et la participation à des événements</li> <li>➤ Impliquer davantage la sphère familiale dans le choix de formation des élèves</li> <li>➤ Dispenser une information sur l'IOSP à l'ensemble des parents d'élèves dès la 10<sup>ème</sup> année</li> </ul>

## Priorité 4

### Développer les places d'apprentissage



Le développement des places d'apprentissage, en particulier en entreprise, est un objectif majeur pour le canton face aux mutations économiques et sociales. Afin d'accroître le nombre de places dans le respect des normes qualité, il est primordial d'alléger les contraintes pour les entreprises formatrices et de les soutenir dans leurs efforts. Le renforcement de la prospection, ciblée dans certains domaines, et une meilleure exploitation du potentiel des réseaux d'entreprises représentent, par ailleurs, des outils essentiels. Enfin, il s'agit également de développer des places d'apprentissage pour les jeunes arrivé-e-s récemment à Genève afin de favoriser leur intégration.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Soutenir les entreprises formatrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disposer d'un point d'entrée "entreprise" permettant de fournir une réponse rapide et ciblée, notamment en cas de difficulté avec l'apprenti-e</li> <li>➤ Evaluer le chèque label entreprise formatrice (CLEF), dispositif de coaching de l'OFPC</li> <li>➤ Faciliter le processus de sélection des candidat-e-s à l'entrée en apprentissage, notamment à travers les tests EVA et autres tests d'aptitudes</li> </ul>
<b>2. Alléger les contraintes liées à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Simplifier les démarches administratives à travers un portail entreprises</li> <li>➤ Suivre la réforme de la formation des formateur-trice-s en entreprise (cours de base et de formation continue)</li> </ul>
<b>3. Développer des réseaux d'entreprises formatrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer des opportunités de rencontres pour les entreprises afin de favoriser la création ou le développement de réseaux</li> <li>➤ Créer un outil prospectif permettant d'identifier les secteurs ou métiers potentiels, par exemple à travers une enquête et un listing ciblé</li> <li>➤ Encourager la coordination des réseaux par les associations professionnelles (ex. ASTAG)</li> </ul>

## Priorité 4 (suite)

### Développer les places d'apprentissage

actions	exemple(s) de mesures
<b>4. Augmenter les places d'apprentissage pour les jeunes récemment arrivé-e-s à Genève</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les milieux professionnels et encourager les entreprises à offrir des places aux jeunes récemment arrivé-e-s à Genève</li> <li>➤ Poursuivre le programme de préapprentissage d'intégration (PAI) visant à faciliter l'entrée en formation qualifiante</li> <li>➤ Valoriser auprès des employeurs les atouts des jeunes migrant-e-s et leur expérience de vie</li> </ul>
<b>5. Renforcer la prospection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cibler la prospection sur les métiers d'avenir</li> <li>➤ Saisir l'opportunité de nouvelles ordonnances de formation ou leur adaptation pour faire évoluer l'offre de formation cantonale</li> <li>➤ Prospector dans des secteurs économiques à fort potentiel (banque, Genève internationale, tourisme) pour y augmenter le nombre d'entreprises formatrices</li> <li>➤ Préserver et favoriser la transmission des métiers à faible effectifs (métiers d'arts, préservation du patrimoine)</li> </ul>
<b>6. Consolider la surveillance de l'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre les efforts en matière de surveillance pour atteindre les exigences légales</li> </ul>

## Priorité 5

### Encourager la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation



La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail se sont engagés à ce que 95% au moins des jeunes de 25 ans obtiennent un titre du degré secondaire II. A Genève, près d'un millier de jeunes interrompent chaque année leur formation sans certification, dont la moitié a moins de 18 ans. Or, en quittant le système de formation genevois sans être diplômé-e-s, ils ou elles augmentent leur vulnérabilité économique et sociale. L'encouragement à la qualification et l'insertion des jeunes en rupture de formation (15 à 25 ans) inclut un accompagnement adapté aux besoins individuels et un développement de l'offre de préqualification, notamment dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Il s'agit d'imaginer de nouvelles modalités de formation innovantes axées sur la pratique, en partenariat avec l'ensemble des acteur-trice-s institutionnel-le-s et privé-e-s et assortir les solutions de mesures d'accompagnement pas uniquement d'ordre scolaire. Un soutien spécifique doit également être envisagé pour inciter les entreprises à offrir des places de préqualification et de formation adaptées et en nombre suffisant à ce public plus fragile.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Imaginer des modalités innovantes de formation en collaboration plus intensive avec les milieux professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des modalités de formation nouvelles (DIP - institutions de prise en charge - milieux professionnels)</li> <li>➤ Mettre en place des projets pilotes avec les milieux professionnels intéressés, sur la base notamment d'immersions de jeunes en entreprises</li> </ul>
<b>2. Développer les mesures de préqualification et qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cibler les domaines professionnels en fonction des besoins de l'économie</li> <li>➤ Augmenter les offres de formation préqualifiantes dans les entreprises</li> </ul>

## Priorité 5 (suite)

### Encourager la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation

actions	exemple(s) de mesures
<b>3. Soutenir les entreprises qui forment des jeunes en difficulté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proposer des "réfèrent-e-s" pour les formateur-trice-s, afin de faciliter le suivi des jeunes en entreprise</li> <li>➤ Envisager un soutien financier pour augmenter le nombre de places de préqualification et de qualification dans les entreprises</li> <li>➤ Faciliter le recrutement à travers des plateformes (mise en ligne de CV) et développement de CV vidéo</li> <li>➤ Valoriser les entreprises formatrices, par exemple à travers un prix</li> </ul>
<b>4. Développer des outils d'évaluation et de reconnaissance de l'offre de préqualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudier l'opportunité de créer des bilans pour chaque jeune, par exemple avec le CEBIG</li> <li>➤ Valoriser et reconnaître les parcours individuels des jeunes</li> </ul>
<b>5. Renforcer les synergies entre les différents partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la visibilité des dispositifs de prise en charge et faciliter l'accessibilité des prestations, notamment à travers la cartographie</li> <li>➤ Renforcer la complémentarité entre dispositifs de prise en charge</li> <li>➤ Mettre en place le cadre de collaboration entre le DIP et les institutions de prise en charge relatif à l'obligation de former jusqu'à 18 ans</li> <li>➤ Poursuivre les travaux de l'Observatoire du décrochage scolaire visant à mesurer l'impact et l'efficacité de la politique menée</li> </ul>
<b>6. Elargir les modalités d'accompagnement des jeunes, en particulier pendant leur formation en entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Désigner des professionnel-le-s, par exemple des commissaires, pour assurer un accompagnement ciblé sur les besoins</li> </ul>

## Priorité 6

### Répondre à la demande de qualification des adultes



La certification professionnelle et la formation continue des adultes jouent un rôle central pour répondre à la forte demande de personnel qualifié. Les mutations sociétales et économiques toujours plus rapides requièrent aussi une adaptation constante des compétences. A cet effet, la formation tout au long de la vie permet aux individus de se perfectionner, de progresser, d'apprendre et de s'enrichir professionnellement et personnellement.

Genève a été pionnier en matière de formation des adultes, bénéficiant d'une loi cantonale sur la formation continue depuis 2001 et introduisant le droit à la formation initiale et continue dans sa Constitution (art.24). La loi fédérale, entrée en vigueur en 2017, favorise l'acquisition des compétences de base (lire, écrire, calculer, communiquer) permettant aux adultes peu qualifié-e-s de rentrer ensuite en formation certifiante. Dans ce contexte, l'obtention d'une qualification initiale des adultes doit être favorisée. Pour répondre à la demande de qualification des adultes, le canton doit se doter d'outils prospectifs permettant de renseigner les besoins en matière de formation et d'adapter l'offre en conséquence. Enfin, il s'agit d'encourager l'accès à la formation continue, notamment à travers les dispositifs de financement.

actions	exemple(s) de mesures
<b>1. Favoriser la qualification initiale des adultes (AFP /CFC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ajuster les financements pour répondre aux besoins de qualification des adultes</li> <li>➤ Proposer un contrat de qualification initiale pour les adultes en reconversion professionnelle</li> <li>➤ Favoriser la certification des adultes en recherche d'emploi en partenariat avec les acteurs de l'insertion du canton (OCE, HG, etc.)</li> <li>➤ Poursuivre le partenariat interinstitutionnel favorisant l'employabilité des migrants et migrantes</li> <li>➤ Renforcer l'offre de formation de base permettant aux adultes de rentrer en formation qualifiante (lire, écrire, calculer, TIC) et valoriser le titre cantonal C9FBA</li> </ul>
<b>2. Développer des outils de pilotage stratégiques et de suivi en matière de qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer un Observatoire de la formation permettant d'anticiper les besoins et l'évolution des métiers, ainsi que ceux du marché du travail</li> <li>➤ Revoir les indicateurs de suivi de la politique publique</li> </ul>

## Priorité 6 (suite)

### Répondre à la demande de qualification des adultes

---

actions	exemple(s) de mesures
<b>3. Faciliter l'accès à la formation continue et améliorer l'information au public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer le dispositif du chèque annuel de formation (CAF) dans le paysage de la formation continue</li> <li>➤ Poursuivre les mesures visant à renforcer l'utilité professionnelle des cours donnant droit au CAF</li> <li>➤ Intégrer le e-learning dans l'attribution du CAF</li> <li>➤ Faciliter l'accès au dispositif perte de gain, notamment pour les PME, et étendre le dispositif</li> <li>➤ Permettre aux adultes d'accéder aux bourses et prêts d'études en adaptant la loi cantonale</li> </ul>
<b>4. Mettre en œuvre le droit à la formation instauré dans la Constitution genevoise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les personnes dans la mutation des métiers</li> </ul>